

Photo à placer ici.

**Dominantes d’approfondissement d’AgroParisTech**

Année universitaire **2025/2026**

Candidature d’élèves d’autres grandes écoles d’ingénieurs

Ce dossier ne concerne pas les candidatures aux *masters* d’AgroParisTech.

AUX CANDIDATS : Veuillez d’abord lire les trois pages d’informations importantes (en rouge à la fin) avant de remplir ce dossier, puis exporter en PDF les *seules pages 1 et 2*, y adjoindre les pièces requises, puis signer le PDF unique et complet et l’adresser en temps utile à votre direction des études pour signature puis envoi **pour le 30 avril 2025** à [candidature-3Aext@agroparistech.fr](mailto:candidature-3Aext@agroparistech.fr).

# **Nom :**

# **Prénoms :**

# **Établissement d’origine :**

**Dominante d’approfondissement demandée :**

(établir *un dossier* par dominante demandée)

Dominante demandée en choix nº 1  2  3 

Campus de la dominante : Palaiseau  Orléans  Nancy 

Montpellier  Clermont-Ferrand 

Sexe : féminin  masculin  autre  Numéro INE :

Numéro de sécurité sociale :

Nationalité : autre nationalité, éventuellement :

Adresse personnelle : nº voie

Code postal : localité :

Tél. mel :

Baccalauréat obtenu en : série : spécialité 1 : spécialité 2 :

Autres diplômes obtenus :

Année d’entrée à l’école : type de concours :

Adresse des parents : nº voie

Code postal : localité :

Tél. mel :

# **Quels sont vos autres projets possibles pour 2025/2026 ?**

Autres dominantes d’AgroParisTech ? :

# Césure ? oui  non 

# Visez-vous une formation dans un autre établissement prioritaire pour vous ? oui  non 

# Si oui, quelle formation et dans quel établissement ? :

# 

###### Lettre de motivation (Elle sera lue par un responsable de la dominante pour décider de la suite réservée à votre candidature.)

*• Pourquoi désirez-vous intégrer cette dominante du cursus ingénieur d’AgroParisTech ?*

*• Quel est votre projet professionnel ?*

*• Comment souhaitez-vous le construire ?*

Répondez ci-dessous à ces 3 questions en 32 lignes au maximum.

|  |  |
| --- | --- |
| **L’élève** | **La direction des études** |
| Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts. J’ai pris connaissance des informations importantes en rouge pages 3 à 5 et je les approuve sans réserve.  À ................................. le ............................  Signature : | La direction des études de l’établissement du candidat soutient la candidature. Elle reconnaît avoir pris connaissance des informations importantes en rouge pages 3 à 5, notamment des dispositions financières, liées à cette candidature en dominante d’AgroParisTech et elle les approuve sans réserve :  À ................................. le ............................  Nom et qualité du signataire : |

INFORMATIONS IMPORTANTES (1/3)

Le dossier complet doit être transmis par la direction des études de l’école d’origine **au plus tard le 30 avril 2025**. Les dossiers **transmis directement par les candidats ne seront pas examinés.**

Il est nécessaire d’établir **un** dossier pour chaque dominante à laquelle le candidat postule.

Le dossier sera complété en fournissant les pièces mentionnées ci-dessous :

* une lettre de motivation (30 lignes maximum) si non intégrée page 2,
* un curriculum vitæ à jour,
* les relevés de notes du cursus actuel dans l’école d’origine (relevé provisoire pour l’année en cours),
* une copie d’une pièce d’identité (carte nationale d’identité ou passeport,)
* une photo d’identité à placer en page 1 sur le dossier.

L’ensemble des documents désignés ci-dessus ainsi que le dossier rempli et signé devra être rassemblé *en un seul fichier pdf* par candidature. La taille du dossier pdf sera à modérer.

Le fichier sera nommé de la façon suivante :

SIGLEDELADOMINANTE-NOMENCAPITALES-Prénom-Établissementdorigine.pdf

Exemple : Éloi de Virion-Labay, étudiant de l’Institut Agro Dijon et candidat à la dominante Terrains, nommera son dossier ainsi :

**TERRAINS-DEVIRION-LABAY-Eloi-IADijon.pdf .**

L’envoi *par l’établissement d’origine* sera fait exclusivement par mail à l’adresse suivante :

[candidature-3Aext@agroparistech.fr](mailto:candidature-3Aext@agroparistech.fr) .

Les mels de taille excessive n’étant pas toujours distribués à cette adresse, le dossier pourra être joint au mel si sa taille n’excède pas 3 Mo, sinon un lien de téléchargement vers un serveur de transfert de fichiers sera à indiquer dans le mel.

INFORMATIONS IMPORTANTES (2/3)

Les dominantes d’approfondissement d’AgroParisTech par campus

(année 2025/2026)

Attention ! La gestion d’une dominante d’approfondissement par un campus ne signifie pas que tous les enseignements de la dominante ont lieu sur ce campus. Reportez-vous aux fiches descriptives des dominantes, ou questionnez leurs responsables.

***Dominante de Clermont-Ferrand***

* TERRAINS : Territoires, recherche-action, innovations.

***Dominantes de Montpellier***

* GEAC : Gestion des interactions eau-agriculture face aux changements globaux.
* GEEFT : Gestion environnementale des écosystèmes et forêts tropicales.

***Dominantes de Nancy***

* GF : Gestion forestière.
* GMN : Gestion des milieux naturels.

***Dominante d’Orléans***

* COSM : Cosm’éthique (Conception, production et usages de produits cosmétiques durables).

***Dominantes de Palaiseau***

* BIOTECH : Biologie et biotechnologies pour la santé et les productions microbiennes ou végétales.
* CDP : Conception et développement produit.
* DEV : Développement agricole.
* EDEN : Élevages et filières durables et innovants.
* EGE : Économie et gestion d’entreprise.
* GIPE : Gestion, innovation et performances des entreprises du vivant.
* GPP : Génie des procédés et production.
* IDEA : Ingénierie de l’environnement : eau, déchets et aménagements durables.
* IEVU : Ingénierie des espaces végétalisés urbains (ouverture encore à confirmer).
* IODAA : La science des données dans les sciences du vivant et de l’environnement.
* METATOX : De l’évaluation à la gestion des risques toxicologiques pour la santé des écosystèmes et de l’homme.
* NUTRI : Sciences et technologies de la biologie, la nutrition et l’alimentation humaines.
* PISTV : Production et innovation dans les systèmes techniques végétaux.
* PPE : Protection des plantes et environnement.
* SPES : Science politique, écologie et stratégie.

INFORMATIONS IMPORTANTES (3/3)

Césure en 2025/2026

Si vous avez fermement décidé de faire une césure durant l’année universitaire 2025/2026, ne déposez pas de dossier de candidature cette année. Reportez votre candidature à l’année universitaire suivante.

Admission

L’admission dans la formation demandée est conditionnée par l’acceptation de la candidature par les responsables de la dominante d’approfondissement et par la signature d’une convention entre l’établissement d’origine et AgroParisTech. Les candidatures seront examinées au regard 1º des places disponibles et 2º de la qualité du dossier (résultats scolaires et motivation). Les réponses seront envoyées début juillet aux candidats et à leurs écoles d’origine.

Diplôme

Les étudiants admis seront diplômés par leur établissement d’origine — et non par AgroParisTech.

Situation administrative et financière

L’étudiant continue de dépendre administrativement de son établissement d’origine.

A. Trois situations peuvent se présenter au niveau financier :

1. L’établissement d’origine est un établissement public sous tutelle du ministère de l’Agriculture ou sous une autre tutelle dont les droits d’inscription sont identiques à ceux d’AgroParisTech :

– l’établissement d’origine reversera à AgroParisTech 90 % des droits d’inscription payés par l’élève à la rentrée (sauf si élève boursier — justificatif de bourse à fournir) ;

– l’élève ne verse rien à AgroParisTech.

2. L’établissement d’origine est un établissement public sous tutelle du ministère de l’Enseignement supérieur ou sous une autre tutelle dont les droits d’inscription sont inférieurs à ceux d’AgroParisTech :

– l’établissement d’origine reversera à AgroParisTech 90 % des droits d’inscription payés par l’élève à la rentrée (sauf si élève boursier — justificatif de bourse à fournir) ;

– l’élève versera à AgroParisTech la différence de montant entre les droits d’inscription des deux établissements (sauf si élève boursier — justificatif de bourse à fournir).

3. L’établissement d’origine est un établissement privé :

– un montant forfaitaire (actuellement 4 000 euros par élève accueilli en dominante d’appro­fon­dis­se­ment) doit être versé par l’établissement d’origine à AgroParisTech ;

– l’élève ne verse rien à AgroParisTech sauf si l’établissement d’origine refuse de prendre en charge la totalité du montant forfaitaire. Il conviendra à l’établissement d’origine, dans ce cas, d’avertir l’étudiant du montant à acquitter à AgroParisTech, la somme des deux versements (école d’origine + élève) devant s’élever au montant forfaitaire. L’étudiant sera alors signataire d’une convention tripartite.

B. La CVEC doit être réglée auprès de l’établissement d’origine avant l’arrivée à AgroParisTech. Une copie de l’attestation de paiement de la CVEC sera à fournir à AgroParisTech.

C. La carte d’étudiant et les attestations de scolarité sont délivrées par l’établissement d’origine.

D. L’étudiant reste boursier de son établissement d’origine : bourses sur critères sociaux, bourse de stage à l’étranger, etc.

E. La convention de stage de fin d’études en dominante est établie par l’école d’origine, mais AgroParisTech est destinataire d’une copie de cette convention signée.   
Attention ! Le sujet du stage ainsi que le choix de l’enseignant référent qui suivra l’étudiant pendant le stage est validé par l’équipe enseignante de la dominante.

**F. L’examen du niveau de langue anglaise (du type TOEIC) reste entièrement assuré par l’école d’origine conformément aux dispositions de l’école d’origine.**